COUNCIL OF EUROPE

CONSEIL DE L'EUROPE

Strasbourg, 1er juin 2023 ENF-VAE(2023) PV01

Comité d'experts sur la prévention de la violence (ENF-VAE)

Première réunion (Strasbourg, Palais, Salle 6)

(Réunion en personne)

16 - 17 mai 2023

Rapport de réunion

Préparé par la Division des droits de l'enfant
Direction de la lutte contre la discrimination
Direction générale de la démocratie et de la dignité humaine

Point 1 de l'ordre du jour : Ouverture de la réunion et bienvenue

1. La première réunion du Comité d'experts sur la prévention de la violence (ENF-VAE, ci-après le Comité) a été ouverte et temporairement présidée par Irena GUIDIKOVA, Chef du Département des droits de l'enfant et des valeurs du sport. Dans ses mots de bienvenue, elle a fait référence à la Stratégie du Conseil de l'Europe pour les droits de l'enfant (2022-2027), dans laquelle l'absence de violence pour tous les enfants est un objectif stratégique, couvrant la violence sous toutes ses formes, y compris la négligence, le discours de haine et l'intimidation, ainsi que la violence en ligne.

2. Regina JENSDOTTIR, chef de la division des droits de l'enfant, a souhaité la bienvenue aux experts et a reconnu l'excellente contribution qu'ils apporteront aux travaux du comité. Elle a souligné l'importance d'impliquer les enfants dans l'ensemble des travaux de l'ENF-VAE et a insisté sur la nécessité de donner aux parents, aux soignants et à tous ceux qui ont des responsabilités à l'égard des enfants les moyens de s'assurer que les enfants restent en sécurité et qu'ils comprennent les risques associés à ce qu'ils observent et à la manière dont ils se comportent avec leurs camarades. Il est donc essentiel de trouver les bons outils pour aider les États membres à protéger les enfants de la violence.

3. Le Comité a ensuite été accueilli par Zeynep USAL-KANZLER, secrétaire du Comité**,** qui a remercié les collègues pour leur soutien dans la préparation de la réunion et s'est réjouie du travail à venir.

Point 2 de l'ordre du jour : Tour de table

4. Les membres et observateurs du Comité se présentent et indiquent leur domaine d'expertise.

Point 3 de l'ordre du jour : Élection du président et du vice-président

5. Le Comité a élu Maria VARGOVA (Slovaquie) présidente pour un mandat d'un an, renouvelable une fois, et Alina SEEL (Autriche) vice-présidente pour un mandat d'un an, renouvelable une fois.

Point 4 de l'ordre du jour : Nomination du rapporteur pour l'égalité entre les femmes et les hommes de l'ENF-VAE

6. Le Comité a désigné Viktoria SEBHELYI (Hongrie) comme rapporteur sur l'égalité entre les femmes et les hommes.

Point 5 de l'ordre du jour : Adoption de l'ordre du jour et de l'ordre des travaux

7. Le Comité a adopté l'ordre du jour tel qu'il figure à l'annexe I.

Point 6 de l'ordre du jour : Informations sur les activités pertinentes du Conseil de l'Europe, y compris du CDENF, dans le cadre de l'objectif stratégique 1 de la Stratégie pour les droits de l'enfant (2022-2027) et mandat de l'ENF-VAE pour 2023-2024.

8. Le Comité a pris note des informations fournies par le Secrétariat sur les activités pertinentes du CDENF dans le cadre de la Stratégie pour les droits de l'enfant (2022-2027), en attirant particulièrement l'attention sur le projet de recommandation contenant des lignes directrices sur le renforcement des systèmes de signalement de la violence à l'encontre des enfants, qui a été approuvé par le CDENF et sera bientôt présenté au Comité des Ministres en vue de son adoption. Enfin, des informations ont été fournies concernant le prochain examen de la mise en œuvre des lignes directrices du Comité des ministres du Conseil de l'Europe sur une justice adaptée aux enfants.

9. Le Comité a pris note des informations fournies par le Secrétariat sur le mandat de l'ENF-VAE et a discuté des résultats prévus jusqu'à la fin de 2024, qui pourraient être révisés à la lumière

des résultats du 4e Sommet des chefs d'État et de gouvernement du Conseil de l'Europe (Reykjavík, 16-17 mai 2023) et de la révision du programme et du budget.

10. Le Comité a ensuite échangé avec les représentants de plusieurs Secrétariats du Conseil de l'Europe sur leurs activités liées à la prévention de la violence et à l'éducation sexuelle complète et adaptée à l'âge des enfants. Les Secrétariats suivants étaient présents et ont présenté leurs travaux : le Comité de Lanzarote (Comité des Parties à la Convention du Conseil de l'Europe sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels - c'est-à-dire la Convention de Lanzarote) ; le Bureau du Commissaire aux droits de l'homme ; la Commission européenne et la Commission européenne des droits de l'homme; le Groupe d'experts sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (GREVIO), l'organe d'experts indépendants chargé du suivi de la mise en œuvre de la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (Convention d'Istanbul) et la Division de l'égalité entre les femmes et les hommes.

11. Au cours de la discussion qui a suivi, les participants ont mentionné qu'un changement à long terme des attitudes et des stéréotypes fondés sur des préjugés susceptibles de justifier la violence sexuelle ne peut être obtenu que dès le plus jeune âge, par le biais de l'éducation dans les établissements tant formels qu'informels. Si les écoles ont un rôle crucial à jouer dans l'offre d'une éducation sexuelle complète (ESC) adaptée à l'âge des élèves, il est également essentiel de rappeler l'importance des communautés plus larges, y compris les familles et les personnes travaillant avec des enfants et d'autres réseaux. La nécessité de créer des environnements sûrs pour dispenser l'ESC et de reconnaître les enfants qui, en plus d'être des victimes, peuvent aussi être des agresseurs et des témoins de la violence, a également été soulignée. Les participants ont également rappelé que lorsque l'ESC est considéré comme une question de santé, il n'y a pas de discussion critique sur les stéréotypes de genre, et la question du consentement, par exemple, ne se concentre que sur les filles, alors que les garçons font également partie intégrante du changement des stéréotypes qui sont à la base de la violence sexuelle. À cet égard, l'importance de l'égalité des sexes en tant que résultat de l'ESC a été particulièrement mentionnée, compte tenu de la prévalence des victimes de violences sexuelles ou de la traite des êtres humains parmi les filles.

Point 7 de l'ordre du jour : Échange de vues entre experts

12. Le Comité a procédé à un premier échange de vues sur les domaines clés et les principaux défis en matière de droit, de politique et de pratique concernant le renforcement des réponses visant à prévenir et à combattre la violence à l'égard des enfants, y compris la violence sexuelle et les comportements préjudiciables, en particulier par le biais d'une éducation sexuelle complète adaptée à l'âge des enfants. Le président a ramené la discussion sur les six questions principales partagées précédemment avec les participants. Au cours de la discussion entre experts, les points suivants ont été mentionnés :

    - La mise en œuvre de mesures visant à lutter contre la violence à l'égard des enfants (VAE) se heurte souvent à un certain nombre de difficultés, notamment la définition claire des objectifs et des destinataires des campagnes, la formulation du message et la manière d'impliquer de manière sûre et appropriée l'opinion des enfants. Une recommandation relative aux campagnes nationales de lutte contre la violence à l'égard des enfants pourrait être un outil utile.
    - L'intervention de la police et de l'administration en cas de VAE au sein de la famille est souvent insuffisante pour soutenir la famille dans son ensemble. Les experts ont également soulevé la question de la durée excessive des enquêtes sur les cas de VAE, et l'absence de raisons invoquées en cas d'abandon de la procédure.
    - Le concept même de prévention ne fait pas l'objet d'un consensus parmi les professionnels. Dans certains pays, tout décès imputable à la violence domestique déclenche une enquête du conseil national de la santé et du bien-être afin d'en tirer des leçons pour l'avenir. L'une de ces enquêtes a révélé que les services sanitaires et sociaux

qui avaient été en contact avec les victimes peu avant leur décès avaient omis de leur demander si elles avaient été exposées à la violence.

- Les juges chargés des affaires de garde ou de contact ont tendance à ne pas croire les allégations de violence domestique à l'encontre des enfants et des parents ; une meilleure connaissance est nécessaire et l'évaluation des risques doit être améliorée.
- La définition de l'« efficacité » de la prévention des maladies sexuellement transmissibles a été jugée importante et, souvent, la fragmentation des responsabilités va à l'encontre de l'efficacité. Il est constamment nécessaire de faire progresser la coopération intersectorielle, d'assurer une bonne coordination entre tous les acteurs et de définir clairement les responsabilités afin d'apporter une réponse efficace. Il pourrait s'agir d'un numéro de téléphone gratuit ou d'un service de chat en ligne pour signaler les cas de suspicion de VAE.
- Avec la prévalence de la violence en ligne, la compréhension et la mise en œuvre des politiques nationales relatives au règlement général sur la protection des données (RGPD) ont également constitué un problème récent. Il apparaît parfois qu'il n'y a pas d'informations sur les enfants maltraités parce que le RGPD est mal compris et utilisé pour bloquer l'assistance sur les questions de protection de l'enfance. L'expérience montre également que la formation des hauts responsables de l'application de la loi est en place, mais qu'elle fait encore défaut pour les premiers intervenants, c'est-à-dire les officiers de police qui se rendent pour la première fois sur les lieux d'un acte de violence domestique.
- Les experts ont salué le travail du Conseil de l'Europe pour soutenir les États membres dans la mise en place de structures multidimensionnelles, dont Barnahus, qui s'adresse aux victimes de violences sexuelles et aux témoins de violences domestiques.
- L'implication des hommes et des garçons dans ces discussions et dans le renforcement des capacités est une question d'actualité.
- Les systèmes de signalement pour les enfants devraient être renforcés et les difficultés rencontrées par certains professionnels tenus à la confidentialité devraient être examinées de manière plus approfondie. Un mécanisme de soutien à l'enfant et à sa famille après le signalement doit être mis en place.
- Une attention particulière doit être accordée aux enfants en situation de vulnérabilité, par exemple les enfants handicapés sont souvent surreprésentés lorsqu'il s'agit de VAE.
- L'un des défis de la VAE est la non-reconnaissance de l'impact des traumatismes subis pendant l'enfance par les adultes sur leur comportement à l'égard des enfants.
- Les États membres doivent faire face à cinq grands défis pour mettre en place une ESC efficace : des espaces sûrs pour la prévention ; de la compassion pour les adultes qui ont subi des violences dans leur enfance et les infligent aujourd'hui à leurs enfants ; la perte d'intimité due aux médias sociaux et à la commercialisation de l'intimité ; une mauvaise compréhension de l'affection, de l'intimité et de la protection ; et l'utilisation politique (l'instrumentalisation) de l'ESC.
- L'une des principales préoccupations est que l'ESCest souvent considérée à tort comme un outil permettant d'enseigner aux enfants les rapports sexuels, au lieu d'être perçu comme un outil de prévention de la violence sexuelle. Le rôle de l'ESC est avant tout d'enseigner les relations et les concepts tels que le consentement et l'accès des jeunes au matériel numérique, y compris les conséquences (pénales et autres) de la transmission d'images générées par soi-même et reçues de ses pairs.
- Il serait utile d'examiner de près les différents modèles de développement de l'ESC dans les différents États membres, y compris le travail au niveau préscolaire.
- Il est important de faire la distinction entre le développement naturel des enfants à travers leur exploration de la sexualité et les situations préjudiciables. Les programmes de formation doivent rassurer les parents et les enseignants sur ce qui est normal et ce qui ne l'est pas.

Point 8 de l'ordre du jour : Méthodes de travail et plan de travail proposés

13. Le Comité a approuvé le plan de travail tel que décrit dans les documents de travail (ENF-VAE(2023)01) présentés par le Secrétariat, sous réserve d'une extension du mandat, suggérant

de prioriser le travail au cours des deux prochaines années en fonction des résultats suivants, sur lesquels le Comité s'est mis d'accord par la suite :

- l'élaboration d'une étude de faisabilité sur une éducation sexuelle complète adaptée à l'âge afin de renforcer les mesures visant notamment à prévenir et à combattre la violence à l'égard des enfants, y compris la violence sexuelle et les comportements nocifs ou à risque des enfants ;
- l'élaboration de normes non contraignantes sur la base de l'étude de faisabilité susmentionnée ;
- l'examen de la mise en œuvre de la Recommandation CM/Rec(2009)10 sur les lignes directrices du Conseil de l'Europe sur les stratégies nationales intégrées pour la protection des enfants contre la violence.

Point 9.1 de l'ordre du jour Éducation sexuelle complète adaptée à l'âge pour renforcer les réponses visant, entre autres, à prévenir et à combattre la violence, y compris les comportements sexuels à risque ou préjudiciables chez les enfants

14. Le Dr Catherine O'SULLIVAN, experte en droit pénal et en criminologie de l'University College Cork (Irlande), a fait une présentation sur l'ESC adaptée à l'âge afin de renforcer les réponses visant à prévenir la violence à l'encontre des enfants et entre eux, comme base pour la préparation d'une étude de faisabilité et d'un instrument non contraignant. La présentation, qui comprenait une vue d'ensemble du cadre juridique international des droits de l'homme sur l'éducation sexuelle des enfants, a été suivie d'une discussion approfondie sur certaines des questions soulevées, au cours de laquelle les points suivants ont notamment été soulignés :
    - Les interventions devraient encourager la consultation des parents avant de préparer des programmes sur l'ESC dans les écoles. Une fois que les parents savent quel est l'objectif et qu'il protégera réellement leurs enfants, la résistance à l'ESC prend fin. Ce problème est le résultat de campagnes soutenues, délibérées et trompeuses menées par de mauvais acteurs et par des parents soumis à un discours alarmiste sur l'offre de l'ESC.
    - Une campagne nationale de sensibilisation, couvrant le contexte juridique, pourrait constituer une stratégie importante de prévention de la violence, notamment en raison du manque de compréhension du concept de consentement, y compris chez les adultes.
    - La formation des enseignants sur l'ESC est cruciale et cette formation ne doit pas se limiter aux aspects biologiques.
    - Les pratiques néfastes, y compris les mutilations génitales féminines (MGF), font partie de l'ESC. Il y a certaines choses contre lesquelles les enfants ne peuvent pas se protéger, et c'est le cas de la mutilation génitale féminine. À cet égard, une partie de l'ESC devrait également inclure des informations sur ce qui est légalement interdit et sur ce qui est culturellement interdit.
    - Il est nécessaire de consulter les enfants sur la forme qu'ils souhaitent donner à l'ESC.

Point 10 de l'ordre du jour : Mise à jour des principaux développements et autres événements par les participants et les observateurs

15. Joanna HERAT, chef (a.i.) de la section Santé et éducation de l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), a fait une présentation sur les travaux approfondis de l'UNESCO concernant l'éducation scientifique et technologique, qui est l'une des composantes de la prévention de la violence à l'encontre des enfants.

16. Cette présentation a été suivie d'un échange. Les thèmes abordés étaient les suivants : l'âge idéal pour commencer à fournir des services d'éducation et de formation tout au long de la vie ; le langage et la terminologie utilisés dans l'éducation et la formation tout au long de la vie en fonction des groupes d'âge des enfants ; le défi que représente le manque d'attention accordée au genre, à l'égalité et aux normes préjudiciables dans le cadre de l'éducation et de la formation tout au long de la vie ; le forum de partenariat mondial pour l'éducation et la formation tout au long de la vie lancé par l'UNESCO ; les outils disponibles, en particulier ceux axés sur la région européenne, pour améliorer la qualité de l'éducation et de la formation tout au long de la vie ; l'implication des enfants dans la conception de l'éducation et de la formation tout au long de la

vie ; la mesure de l'impact de l'éducation et de la formation tout au long de la vie, notamment sur la prévention de la violence entre pairs. Dans ce contexte, les points suivants ont été particulièrement soulignés :

- Il est important d'apprendre aux enfants à nommer correctement les parties de leur corps, car s'ils ne savent pas ce qui leur a été fait, ils ne peuvent pas accuser les auteurs. L'utilisation de noms « amusants » comme «fleur» pour désigner les parties du corps est inappropriée et dangereuse.
- Les sentiments doivent également être reconnus. Même si les très jeunes enfants ne peuvent pas comprendre ce qu'ils vivent, ils peuvent exprimer ce qu'ils ressentent (leurs sensations internes).
- Une attention particulière doit être accordée aux paramètres en ligne, car il n'est pas possible de toucher l'autre personne en ligne. La pandémie a également empêché et créé une peur du contact physique.
- La question de l'implication des enfants dans la conception de l'ESC est importante et constitue une lacune dans les travaux menés jusqu'à présent.
- La mesure de l'impact de l'ESC est une question complexe. Un certain nombre d'études se concentrent souvent sur les résultats en matière de santé - par exemple, le rôle de l'ESC dans la réduction du nombre de grossesses. Certaines études ont examiné l'ESC et la compréhension des droits dans la prévention de la violence. Bien que les résultats soient positifs et que l'ESC soit désormais considéré comme un élément efficace, il conviendrait de poursuivre les recherches afin de mieux comprendre comment les enfants comprennent les autres aspects couverts par l'ESC, notamment les attitudes équitables en matière de genre. Il convient également de rappeler que l'ESC fait partie d'un ensemble d'outils et d'interventions visant à prévenir la violence.
- Compte tenu de la sensibilité du sujet, il faut mettre en place des systèmes permettant aux professionnels de l'éducation de communiquer avec les parents. Des mesures plus nombreuses et plus ciblées devraient être prises pour les groupes vulnérables, en particulier pour les enfants handicapés qui subissent des niveaux élevés de violence. Le travail sur l'égalité des sexes peut également améliorer la compréhension des autres orientations et identités sexuelles.
- En ce qui concerne la violence entre pairs, les personnes qui travaillent sur l'ESC et celles qui travaillent sur la violence ont commencé à se réunir plus fréquemment, étant donné le lien étroit qui existe entre ces sujets.
- La sensibilisation à la violence doit coïncider avec la sensibilisation aux mécanismes de signalement. Il y a une lacune dans le domaine de l'éducation sexuelle et de la culture à cet égard et il faudrait donc l'accompagner d'une sensibilisation aux mécanismes de signalement.

Point 9.2 de l'ordre du jour : Rapport d'examen de la mise en œuvre de la recommandation CM/Rec(2009)10 sur les lignes directrices du Conseil de l'Europe sur les stratégies nationales intégrées pour la protection des enfants contre la violence.

17. Le Comité a pris note de la Recommandation CM/Rec(2009)10 sur les lignes directrices du Conseil de l'Europe sur les stratégies nationales intégrées pour la protection des enfants contre la violence et a expliqué la méthodologie applicable à la conduite des examens de la mise en œuvre de ces instruments, telle que présentée par le Secrétariat. La nécessité de recueillir des données auprès des Etats membres sur les actions entreprises pour mettre en œuvre les lignes directrices a été soulignée. Le Comité a chargé le Secrétariat de préparer un questionnaire sur les lois et pratiques nationales pertinentes pour l'examen de la mise en œuvre de la Recommandation, couvrant les défis posés par l'élaboration de stratégies nationales, qui pourra être examiné lors de la prochaine réunion.

Point 11 de l'ordre du jour : Organisation de consultations avec les parties prenantes concernées, y compris la discussion sur la participation des enfants dans le cadre des travaux sur l'ENF-VAE

18. Le Comité a échangé sur les parties prenantes concernées ainsi que sur les modalités et l'organisation de consultations ou d'auditions lors des prochaines réunions, principalement dans le contexte du projet d'étude de faisabilité. Ces consultations pourraient notamment porter sur l'utilisation responsable des nouveaux médias (internet) et l'alphabétisation numérique des enfants, sur les initiatives nationales et locales de soutien aux victimes d'abus sexuels et sur les bonnes pratiques nationales en matière d'éducation sexuelle des enfants. Le Comité a été invité à envoyer d'autres propositions au Secrétariat d'ici la première quinzaine de juin.

19. Le Comité a discuté de la dimension de la participation des enfants dans la réalisation de ses objectifs, comme proposé dans le plan de travail, et a convenu que l'implication des enfants est cruciale et qu'il pourrait être bon d'organiser des consultations d'enfants après la préparation d'un premier projet d'étude de faisabilité, lorsqu'il y a une meilleure perception des défis à relever sur le sujet.

20. Le Comité a également échangé sur les synergies et la coopération avec d'autres initiatives internationales et nationales pertinentes.

Point 12 de l'ordre du jour : Questions diverses

21. Aucune autre question n'a été soulevée.

Point 13 de l'ordre du jour : Date et lieu de la prochaine réunion

22. Le Comité a pris note que la prochaine réunion de l'ENF-VAE se tiendra, en personne, à Strasbourg du 11 au 12 octobre 2023.

Point 14 de l'ordre du jour : Approbation du rapport de réunion

23. Le Comité est convenu d'approuver le rapport de réunion sous forme de compte-rendu écrit.

Annexe 1

Projet d'ordre du jour et ordre des travaux

1.	**Ouverture de la réunion**	
2.	**Tour de table**	Documents de référence • Liste des participants - ENF-VAE (2023)LOP1 • Liste des membres
3.	**Election du Président et du Vice-Président**	Documents de travail • Liste des candidatures - ENF-VAE(2023)03 • Article 12 de la Résolution CM/Res(2021)3 sur les comités intergouvernementaux et les organes subordonnés, leur mandat et leurs méthodes de travail
4.	**Nomination du Rapporteur sur l'égalité des genres du ENF-VAE**	Document de référence • Liste des candidatures - ENF-VAE(2023)03 • Mandat du ENF-VAE
5.	**Adoption de l'ordre du jour et de l'ordre des travaux**	Document de travail • Projet d'ordre du jour et de l'ordre des travaux - ENF-VAE(2023)OJ1 rev
	Photo de famille prévue à 11h45	
6.	**Informations sur les activités pertinentes du Conseil de l'Europe, y compris le CDENF, dans le cadre de l'objectif stratégique 1 de la Stratégie pour les droits de l'enfant (2022-2027) et mandat de l'ENF-VAE pour 2023-2024**	Documents de référence • Mandat du CDENF • Mandat du ENF-VAE • Stratégie du Conseil de l'Europe pour les droits de l'enfant (2022-2027) • Conventions et recommandations du Conseil de l'Europe - Ressources principales pour la mise en œuvre de la Stratégie (2022-2027) CDENF(2023)INF2 • Rapport sur la Conférence à haut niveau de lancement de la nouvelle Stratégie pour les droits de l'enfant (CDENF(2022)11, p.21-22) Thème IV - Conversation approfondie B : « Une éducation complète à la sexualité adaptée à l'âge des enfants pour prévenir la violence ».
7.	**Échange de vues entre experts**	
8.	**Discussion sur la proposition de programme de travail et organisation du travail à venir**	Document de travail • Méthodes de travail et programme - ENF-VAE(2023)01
9.	**Principaux résultats** *9.1 Éducation sexuelle complète et adaptée à l'âge des enfants pour renforcer les réponses visant, entre*	Document de référence • Étude sur la violence sexuelle et les comportements sexuels préjudiciables manifestés par les enfants : nature, causes, conséquences et

	autres, à prévenir et à combattre la violence, y compris les comportements sexuels à risque ou préjudiciables des enfants *(présentation par des consultants suivie d'une discussion)*	réponses, préparée par : Prof Simon Hackett, Université de Durham, Royaume-Uni - CDENF-GT-VAE(2020)04 Document d'information • Ressources et extraits d'instruments internationaux et européens pertinents sur l'éducation sexuelle complète et adaptée à l'âge ENF-VAE(2023)02
	9.2 Rapport d'examen de la mise en œuvre de la Recommandation CM/Rec(2009)10 sur les lignes directrices du Conseil de l'Europe sur les stratégies nationales intégrées pour la protection des enfants contre la violence *(présentation par le Secrétariat)*	Documents de référence • CM/Rec(2009)10 Lignes directrices du Conseil de l'Europe sur les stratégies nationales intégrées de protection des enfants contre la violence • Méthodologie pour l'examen de la mise en œuvre des recommandations du Comité des Ministres - CDENF(2022)27
10.	**Mise à jour des principaux développements et autres événements par les participants et les observateurs**	
11.	**Organisation de consultations avec les parties prenantes concernées, y compris la discussion sur la participation des enfants dans le contexte du travail de l'ENF-VAE**	
12.	**Divers**	
13.	**Date et lieu de la prochaine réunion**	11 et 12 octobre, Strasbourg (en présentiel)
14.	**Approbation du rapport de réunion**	Document de travail • Rapport de réunion ENF-VAE(2023)PV1

Ordre des travaux

Date	Heure (UTC+1))	Points de l'ordre du jour
16 mai 2023	Matin 09h30-12h30	Points 1-6
16 mai 2023	Après-midi 14h00-17h00	Point 6 (suite), 7-8
17 mai 2023	Matin 09h30-12h30	Point 9.1, 10

17 mai 2023	Après-midi 14h00-16h30	Point 9.2, 11-14

DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE GÉNÉRAUX

Termes de référence du ENF-VAE 2023-2024
Résolution CM/Res(2021)3 sur les comités intergouvernementaux et les organes subordonnés, leur mandat et leurs méthodes de travail

Annexe 2

Liste des participants

MEMBERS / *MEMBRES*

Austria / *Autriche*
Alina Seel
Austrian Federal Chancellery
Head of Department
Directorate General VI – Family and Youth
Department VI/6 – Family Law Policy and Children's Rights

Finland / *Finlande*
Malja Marjo
Ministry of Social Affairs and Health
Senior Ministerial Adviser, Social Affairs

France
Solenne Donal
Juge des enfants
Tribunal Judiciaire de Paris

Greece / *Grèce*
Eftychia Katsigaraki
Teaching Staff & Academic Training Program Manager

Hungary / *Hongrie*
Viktoria Sebhelyi
Senior project manager

Slovakia / *Slovaquie*
Mária Vargová
National Coordination Centre for Resolving the Issues of Violence against Children
Director

Spain / *Espagne*
Pepa Horno
Espirales Childhood Consultancy
Independent consultant on childhood, affectivity and protection

Sweden / *Suède*
Ola Florin
Government Offices of Sweden, Ministry of Health and Social Affairs, Division for Social Services and Disability Policy
Deputy Director

PARTICIPANTS

United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization (UNESCO)
Joanna Herat
Senior Programme Specialist /Team Leader

OBSERVERS / *OBSERVATEURS*

Defence for Children International (DCI)
Konstantina Tsekeri
Director of DCI – Greece

Missing Children Europe
Andrea Raimondi
Senior Advocacy Advisor

CONSULTANTS

Prof. Aoife Daly
Lecturer in Law
School of Law, University College Cork

Meghan O'Campbell
Reader in International Human Rights Law
Birmingham Law School, University of Birmingham

Catherine O'Sullivan
Lecturer
School of Law, Centre for Criminal Justice and Human Rights, University College Cork

COUNCIL OF EUROPE SECRETARIAT / *SECRÉTARIAT DU CONSEIL DE L'EUROPE*

Office of the Commissioner for Human Rights / *Bureau de la Commissaire aux droits de l'homme*
Charlotte Altenhoener-Dion
Advisor / *Conseillère*

Parliamentary Assembly / *Assemblée Parlementaire*
Giorgio Loddo
Secretary to the Committee on Equality and non-discrimination / *Secrétaire du Comité sur l'égalité et la non-discrimination*

Caroline Le Bourhis
Trainee / *Stagiaire*

Secretariat of the Lanzarote Committee of the Council of Europe / Secretariat du *Comité Lanzarote du Conseil de l'Europe*
Gioia Scappucci
Executive Secretary to the Lanzarote Committee/*Secrétaire exécutive du Comité de Lanzarote*

DGII – Directorate General of Democracy / *Direction générale de la Démocratie*

Children's Rights Division / *Division des Droits des enfants*
Irena Guidikova
Head of the Children's Rights and Sport Values Department / *Chef du service des droits des enfants et des valeurs du sport*

Regina Jensdottir
Children's Rights Co-ordinator and Head of the Children's Rights Division / *Coordinatrice des droits des enfants et Cheffe de la Divison des droits des enfants*

Katrin Uerpmann
Secretary of the Steering Committee for the Rights of the Child (CDENF) / *Secrétaire du CDENF*

Maria Asensio Velasco
Assistant Lawyer/ *Juriste assistante*

Amy Hanna
Study visitor / *Visiteur d'étude*

Gender Equality Division / *Division de l'égalité de genre*
Cécile Gréboval
Programme Manager / *Responsable de programme*

Violence against women Division / *Division sur la violence à l'égard des femmes*
Elif Sariaydin
Administrator / *Administrateur*

Education Department/ *Programme du service de l'Education*
Salvador Sala
Administrator / *Administrateur*

SECRETARIAT OF THE ENF-VAE / *SECRÉTARIAT DU ENF-VAE*

Zeynep Usal-Kanzler
Secretary to the ENF-VAE / *Secrétaire du ENF-VAE*
Children's Rights Division (DGII) / *Division des Droits des enfants (DGII)*

Audrey Winum
Project Assistant / *Assistante de projet*
Children's Rights Division (DGII) / *Droits des enfants (DGII)*

INTERPRETERS / *INTERPRETES*

Amanda Larivière
Didier Jungling
Rémy Jain